



ACTIVITE CHASSE

2023 -2024



1 - COMPOSITION DU BUREAU

Président : MILORD Ronan (06 70 97 48 69)
Vice-Président : MAZENC Thierry (06 37 03 48 36)
Trésorier : LETANG David (06 87 66 65 83)
Secrétaire : NERON Jean (06 77 46 7731)
Vice-secrétaire : MAURY Antoine (06 25 53 49 78)

2 – LES JOURS DE CHASSE

- **SANGLIERS** *S'il y a des dégâts nous organiserons une battue (Vous serez prévenus par téléphone).*

Battues :

- **Samedi 30 septembre 2023: Pas d'invité cette journée**
- **Samedi 07 octobre 2023 : date éventuelle en fonction du tableau de la battue précédente**
- **Samedi 11 novembre 2023**
- **Samedi 06 janvier 2024**
- **Samedi 24 février 2024**

Cartes d'invité au prix de 10 euros

Journée consacrée au plan de chasse. Les participants devront être en possession de leur corne de chasse. Permis de chasse. Assurance. Gilet fluo. Marqueur pour angle de tir.

- **Lâchés à partir du samedi 14 octobre au samedi 20 janvier 2024:**

Selon les tours de chasse.
Dimanches ouverts aux deux groupes.

- **Le samedi 16 décembre 2023 :**

Lâché avec repas en commun: **20 €**

- **A partir du jeudi 19 octobre 2023:**

Jeudis, samedis (selon les groupes), dimanches et jours fériés jusqu'à la fermeture générale.
SAUF les jeudis avant les battues : 19/11, 04/01 et 23/02

3 - LE GIBIER

- ⇒ perdreaux
- ⇒ Lâché de faisans de tir le samedi
- ⇒ Lièvres : 4 Bracelets (lors d'un prélèvement, communication sur whatsapp obligatoire)
- ⇒ Sangliers : dispositifs au local,
- ⇒ Chevreuils : 6 chevreuils, en battue selon les dates données.
- ⇒ Un cerf et un faon et un BDF sont à réaliser

**ATTENTION le faisan commun est fermé pour une réintroduction sur le massif 9
Seuls les faisans noirs et vénérés sont autorisés**

4 - PRIX DES CARTES

- Ouvrants et Ayants droit : **100 €**
- Abonnement 10 journées : **150 €**
- Invités journée lâché **20 €**

☐ Invités journée sans lâché : 10 €

LA COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE « A »

GROUPE « B »

Nom – Prénom		Nom - Prénom	
BONNEAU Eric		BERTRAND Michel	
LETANG David		NERON Jean	
MONIER Jacky		NERON Patrice	
GASNIER Didier		MAURY Simon	
RAMBAULT Pascal		MAURY Michel	
LEGRAND Julien		MAURY Antoine	
MILORD Ronan		ROI Francis	
GRANGER Arnaud		BRUNET Philippe	
DUPONT Julien		BRUNET Arthur	
DELOUME Stéphane			
LETANG Antoine			
MAZENC Thierry			
MASSIP Felix			
PASQUIER Guillaume			
PAINO Didier			
PINTHON Cyrille			
MOREAU Mathieu			
AILLERY Pierre			
CARRETTE Martin			
BERTHONNEAU Bruno			
CHAUSSENEAU Germain			
VAROQUI Thomas			

CALENDRIER TOURS DE CHASSE

JOURS

GROUPES

SAMEDI	14 - 10	B
SAMEDI	21 - 10	A
SAMEDI	28 - 10	B
SAMEDI	04 - 11	A
SAMEDI	18 - 11	B
SAMEDI	25 - 11	A
SAMEDI	02 - 12	B
SAMEDI	09 - 12	A
SAMEDI	13 - 01	B
SAMEDI	20 - 01	A

La chasse est interdite avant l'ouverture des cervidés

Charte de bonne conduite :

Journée petits gibiers :

- Chaque chasseur repart avec sa venaison identifiée lors du partage
- Jeudi avant lacher identifier le ou les chasseurs qui réaliseront le lacher
- Eliminer les cartons ayant servi au lacher
- Les cartouches sont ramassées

Journée gros gibiers :

- Vidage du bac des restes de venaison (identifier les chasseurs en charge)
- Aide au dépouillement des animaux
- Partage de la venaison
- Equipements obligatoires pour les battues (vêtement fluo, corne, fouet et système d'identification des angles de tir)
- Respect des consignes identifiées en amont de toutes battues
- Chaque chasseur est responsable de son tir (identification de l'animal, respect de la sécurité pour lui, les autres chasseurs et les promeneurs)

Local :

- 1 responsable du local est identifié lors de chaque jour de chasse
- S'assurer systématiquement de la propreté du local (table, sol)
- Lors des casse crôte et des repas, avant de partir sur le terrain rangement des aliments et réalisation de la vaisselle
- Remplacement et évacuation des poubelles
- Evacuation des déchets tels que les bouteilles en verre
- S'assurer en fin de chasse de la déconnexion des chauffages, arrêt du compteur général, fermeture des volets et de la porte du local puis remise en place systématique des clefs du local à son emplacement
- Rouler au pas autour du château et du local.
- Les chiens ne divaguent pas dans les bâtiments